

Communiqué de Presse

Paris, le 13 novembre 2025

État des lieux des allégations environnementales relatives à l'emballage

La mission du Conseil National de l'Emballage (CNE), qui réunit depuis 1997 les acteurs de la chaîne de valeur des emballages, consiste à élaborer et à diffuser les bonnes pratiques de conception, de commercialisation et d'utilisation de l'emballage des produits.

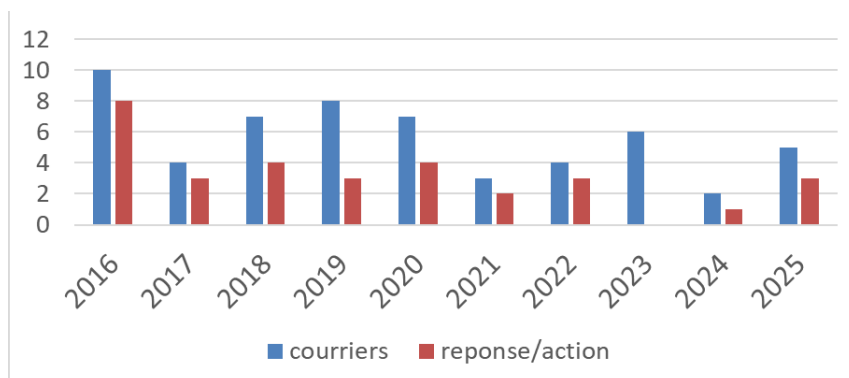
Le CNE est une autorité morale reconnue et destinée à œuvrer pour le Juste Emballage.

Le CNE a créé en 2013 son comité d'experts sur les allégations environnementales relatives aux emballages. Il est chargé d'émettre un avis et éventuellement une recommandation sur toute question qui lui est transmise ; les questions viennent de toutes les parties prenantes concernées par le sujet.

Le CNE apporte son analyse statistique des recommandations émises par courrier depuis la création du comité ; il rappelle que son analyse est notamment supportée par son document¹ **téléchargeable gratuitement** : allégations environnementales relatives aux emballages des produits : avis et recommandations du CNE (édition 2023).

Cette analyse complète le rapport de la DGCCRF² paru début octobre 2025 sur les allégations environnementales quel que soit le produit/service considéré.

A retenir que parmi les avis et recommandations du CNE vers les acteurs économiques dont la communication est erronée, deux tiers des avis sont suivis d'effet et d'actions correctives.



Le CNE est à votre disposition si question.

Antoine Salles

Délégué Général

antoine.salles@conseil-emballage.org

01 53 64 80 30

¹ <https://conseil-emballage.org/allegations-environnementales-relatives-aux-emballages-des-produits-avis-et-recommandations-du-cne-edition-juin-2023/>

² <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/laction-de-la-dgccrf/les-enquetes-et-les-contrôles/produits-non-alimentaires-et-services>